

Réunion du CCAS du 04 avril 2024 à 20H00

Membres présents : Viviane VANDROUX, Karine BLANCHARD, Laetitia PAGE, Chantal COULON, Aurélie PARIS, Jean-Jacques LOISY, Ludovic HAUTEVELLE, Evelyne DELARCHE, Alexandre JOLY, Evelyne BLANCHARD

Représentée : Magalie POULARD (Pouvoir donné à Viviane VANDROUX), Karine BLANCHARD (Pouvoir donné à Evelyne BLANCHARD)

Absents excusés :

Secrétaire de séance: Viviane VANDROUX

Lecture du compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2023.

Bilan de la vente de plats à emporter du 18 novembre 2023 :

Monsieur le Maire présente le bilan de la vente de plats à emporter du 18 novembre dernier :

Vente de 96 plats : Petit salé aux lentilles – Fabrication par les membres du CCAS

Prix de la part : 9€ - Factures fournitures : 424.50€

Bénéfice sur les plats = 464.50 €

Buvette :

Recette boissons = 99.00€ - Factures fournitures = 46.22 €

Bénéfice sur la buvette = 52.78€

Bénéfice total = 517.28 €

Bilan des colis et des bons restaurants 2023 :

21 bons restaurant de 25 € chacun, soit un total de 525 €

24 colis alimentaires individuels commandés pour supprimer les frais de port : 22 distribués aux bénéficiaires + 1 offert à l'APE pour son loto + 1 offert à Mme WILLOT Nathalie à la suite de l'incendie de sa maison.

2 colis non alimentaires commandés et distribués aux bénéficiaires en EHPAD

Facture des colis (Esprit Gourmet) = 657.00 €

Compte Administratif 2023 :

Le compte administratif est voté par la Commission Administrative, hors la présence de monsieur le Maire. Il est présenté par le membre le plus âgé de l'assemblée : Madame Chantal COULON.

Dépenses de fonctionnement : 2 320.92 €

Recettes de fonctionnement : 6 785.66 €

Résultat : Excédent de 4 464.74 €

Compte administratif adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2023 :

Le compte de gestion, établi par le Receveur Municipal, est voté par la Commission Administrative. Il est présenté par Ludovic HAUTEVELLE, Maire.

Compte de gestion adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2023 :

L'exercice 2023 se termine avec un excédent de fonctionnement de 4 464.74 €

Affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement reporté : 4 464.74 € (inscription en recette de fonctionnement BP 2024)

Adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2024 :

Le Maire présente à la Commission Administrative le budget primitif 2024 qui s'équilibre en section de fonctionnement (dépenses et recettes) avec un montant total de 6 864 €.

Adopté à l'unanimité.

Tarifs de la randonnée du 8 juin 2024 - DE 2024 05

Exposé :

Le CCAS organise une randonnée le 8 juin prochain, par conséquent Monsieur le Maire, Président du CCAS, propose le vote des tarifs qui seront appliqués lors de celle-ci.

Délibération :

Après en avoir délibéré, dans le cadre des compétences dévolues au CCAS, la Commission Administrative adopte les tarifs ci-après pour la participation à la randonnée nocturne programmée le samedi 8 juin 2024.

Organisée au bénéfice des actions sociales à venir, la randonnée nocturne est ouverte aux familles en ayant pour but de partager un moment convivial et de découvrir la diversité paysagère de la commune d'Huilly-sur-Seille le long d'un parcours entre 8 et 10 km.

La participation à la randonnée incluant le partage d'un repas est fixée à 12 € par personne avec une gratuité pour les enfants de moins de 10 ans. La prestation alimentaire qui sera proposée inclut : apéritif, plat chaud, fromage, dessert et café accompagné d'un verre de vin ou de soda. Tout extra supplémentaire sera facturé au tarif de 1 €.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 16 avril 2024

Aide au permis de conduire / Formulaire de demande :

Monsieur le Maire présente à la Commission Administrative le formulaire de demande pour l'aide au permis de conduire décidée par délibération n°DE-2023-09 du 06 septembre 2023, pour commentaires et validation avant diffusion auprès de la population et des éventuels bénéficiaires.

Formulaire validé par la commission.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Ludovic HAUTEVELLE

